Philippe JAUNIN

Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION INSERETZ

Association loi du 1er juillet 1901

Siège social : Rue Arago
ZI de la Blavetière
44210 PORNIC

Siret : 379 567 324 00031

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

B.P. 2 - Z.A. Beau-Soleil
44116 VIEILLEVIGNE
Tél. 02 40 02 01 73 - Fax. 02 40 26 51 77

10 rue Boileau
44000 NANTES
Tél. 02 40 47 41 78 - Fax. 02 40 12 41 25

Internet : http : //www.cabinetphilippejaunin.com
E-mail : contact@cabinetphilippejaunin.com
N° SIRET 382 518 405 000 32 - Code APE 6920 Z

ASSOCIATION INSERETZ
Association Loi 1er juillet 1901
Rue Arago – ZAC de la Blavetière – 44210 PORNIC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

Aux Adhérents

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Inseretz relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie n°6 « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables

Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significatives résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Vieillevigne, le 12 mai 2025.

Philippe JAUNIN
Commissaire Aux Comptes
Membre de la compagnie Régionale de Rennes

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	8 597,37	8 597,37		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	58 011,61	19 630,61	38 381,00	38 381,00
	Constructions	900 667,37	335 581,32	565 086,05	565 934,37
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	215 721,65	124 317,57	91 404,08	80 266,57
	Autres immobilisations corporelles	499 966,15	319 579,18	180 386,97	131 669,14
	Immobilisations en cours				1 416,08
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	10 000,00		10 000,00	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 928,00		1 928,00	1 913,00
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	20,00		20,00	20,00
	TOTAL (II)	**1 694 912,15**	**807 706,05**	**887 206,10**	**819 600,16**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	7 370,30		7 370,30	9 493,02
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	548,88		548,88	961,66
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	309 963,31	6 582,40	303 380,91	264 520,31
	Autres créances	155 810,27		155 810,27	80 953,13
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	427 720,69		427 720,69	604 674,87
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 795,29		2 795,29	4 979,51
	TOTAL (III)	**904 208,74**	**6 582,40**	**897 626,34**	**965 582,50**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**2 599 120,89**	**814 288,45**	**1 784 832,44**	**1 785 182,66**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	319 789,68	319 789,68
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	128 067,61	128 067,61
	Report à nouveau	430 302,21	333 854,38
	Résultat de l'exercice	**(7 176,87)**	**96 447,83**
	Subventions d'investissement	237 294,99	230 394,88
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**1 108 277,62**	**1 108 554,38**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	17 022,00	17 621,00
	Total des provisions	**17 022,00**	**17 621,00**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	381 562,43	371 297,21
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	800,00	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 334,84	80 258,56
	Dettes fiscales et sociales	219 553,91	159 986,81
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		19 624,07
	Autres dettes	2 281,64	12 915,92
	Produits constatés d'avance (1)		14 924,71
	Total des dettes	**659 532,82**	**659 007,28**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 784 832,44**	**1 785 182,66**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(7 176,87)	96 447,83
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	346 351,99	348 583,13
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

			31/12/2024	31/12/2023
	France	Hors France	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue (Biens)				
Production vendue (Services et Travaux)	1 074 861,17		1 074 861,17	1 226 827,35
Montant net du chiffre d'affaires	**1 074 861,17**		**1 074 861,17**	**1 226 827,35**
Production stockée			(412,78)	183,20
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			527 875,80	558 729,90
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			663 578,79	677 307,30
Autres produits			13 532,52	4 525,55
Total des produits d'exploitation (1)			**2 279 435,50**	**2 467 573,30**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et autres approvisionnements			14 370,81	12 670,74
Variation de stock			2 122,72	(2 544,53)
Autres achats et charges externes			330 307,54	371 223,35
Impôts, taxes et versements assimilés			96 301,89	104 304,38
Salaires et traitements			1 488 466,15	1 552 577,15
Charges sociales du personnel			298 095,41	275 102,49
Cotisations personnelles de l'exploitant				
Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations			132 069,14	109 391,78
- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations				
- sur actif circulant				8 548,95
Dotations aux provisions				
Autres charges			890,89	2 493,37
Total des charges d'exploitation (2)			**2 362 624,55**	**2 433 767,68**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(83 189,05)**	**33 805,62**

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(83 189,05)**	**33 805,62**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 681,87	2 520,08
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**7 681,87**	**2 520,08**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	8 708,69	4 605,11
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**8 708,69**	**4 605,11**
	RESULTAT FINANCIER	**(1 026,82)**	**(2 085,03)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(84 215,87)**	**31 720,59**
PRODUITS EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	856,58	
	Sur opérations en capital	79 759,08	87 583,02
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**80 615,66**	**87 583,02**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	3 576,66	22 370,78
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**3 576,66**	**22 370,78**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**77 039,00**	**65 212,24**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		485,00
	TOTAL DES PRODUITS	**2 367 733,03**	**2 557 676,40**
	TOTAL DES CHARGES	**2 374 909,90**	**2 461 228,57**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(7 176,87)**	**96 447,83**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexe

♦ INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 784 832** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 367 733** euros et un total **charges** de **2 374 910** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-7 177** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels

♦ FAITS CARACTERISTIQUES

Les heures facturées de mise à disposition ont fortement diminuées : 18 922 heures en 2024 contre 24 001 heures en 2023 (-21%). Les prestations de mise à disposition hors produits accessoires s'élèvent à 428 353 € contre 531 859 € au titre de l'exercice précédent (-19%).
Les prestations chantiers dont intrants diminuent de 10.50 % pour atteindre 517 474 € (578 542 € en 2023).

L'association a pris une participation à hauteur de 100% de la SASU MULTI-RETZ. Cette prise de participation constitue une sectorisation par filialisation. Elle a pour conséquence la création d'un secteur lucratif distinct.

♦ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

-Les comptes annuels de l'Association INSERETZ ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier les Règlements du Comité de la Réglementation comptable rappelées ci-dessous :

-Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels

-Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le n°2020-08 qui est venu le compléter.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

Annexe

-Continuité d'exploitation

-Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

-Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Annexe

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement finançant le bâtiment (et pour cet exercice les scooters et les vélos électriques) sont intégrées au résultat par quote-part au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent. Les autres subventions sont constatées en fonds propres et sont non amortissables (considérées comme exceptionnelles et non réconductibles).

Aides à l'emploi ASP

Les subventions qui financent certains emplois aidés sont imputées dans les comptes de transferts de charges et non dans les comptes de subventions d'exploitation.

Contributions volontaires

L'associaiton valorise le bénévolat de la façon suivante :

- 672 heures à 16.63 (SMIC chargé à 40%) : 11 177 €

Fiscalité de l'association

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

Le secteur lucrtatif distinct correspondant à la détention des titres MULTI-RETZ est soumis à l'impôt sur les sociétés.

Rémunération des trois plus haits cadres dirigeant bénévoles et salariés

Selon l'article 20 de la loi n°2006-486 du 23 mai 2006 relatvie au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que la rémunération des cadres dirigeants bénévoles et salairiés a été la suivante au titre de l'exercice :

- Rémunération globale : Néant
- Avantage en nature : Néant

Annexe

Effectif moyen

Catégories	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	1	1
Employés et encadrants	21	21
Salariés MAD	10	13
Contrats aidés (dont CDDI)	31	26
TOTAL	**63**	**61**

Engagement en matière de pensions et retraite

Montant de l'engagement en matière de retraite à la clôture de l'exercice : 17 022 €

Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges.
La méthode retenue pour l'exercice est conforme aux recommandations de l'Ordre des Experts-Comptables et du Conseil National de la comptabilité (n°2003 R 01). Elle tient comptes des éléments principaux suivants :
- Départ probable à 67 ans
- Départ à l'initiative du salarié
- Augmentation annuelle des salaires de 1% constant
- Taux de rotation Faible
- Taux d'actualisation : 1.50%
- Méthode de calcul : Rétrospective prorata temporis
- Convention collective des ACI (ateliers et chantiers d'insertion)
- Table de mortalité INSEE 2017-2019

Engagements financiers

Emprunt de 71 387 € auprès du Crédit Mutuel : Nantissement à hauteur de 30 000 € du compte à terme OBNL TONIC CROISSANCE N° A 4350015300

Emprunt de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel : Nantissement à hauteur de 70 000 € du compte à terme OBNL TONIC CROISSANCE N° A 4350015300

Emprunt de 330 000 € auprès du Crédit Mutuel : Hypothèque immobilière conventionnelle à hauteur de 330 000 €

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations Réévaluations	Acquisitions Virt p.à p.	Diminutions Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2024
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	8 597,37				8 597,37
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**8 597,37**				**8 597,37**
CORPORELLES	Terrains	58 011,61				58 011,61
	Constructions sur sol propre	799 812,05		35 544,16		835 356,21
	sur sol d'autrui					
	instal. agenct aménagement	65 311,16				65 311,16
	Instal technique, matériel outillage industriels	206 262,25		36 743,04	27 283,64	215 721,65
	Instal., agencement, aménagement divers	59 222,64		19 712,00		78 934,64
	Matériel de transport	285 954,43		114 279,91	48 425,13	351 809,21
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	66 866,31		2 355,99		69 222,30
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours	1 416,08		51 411,07	52 827,15	
	Avances et acomptes			829,84	829,84	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 542 856,53**		**260 876,01**	**129 365,76**	**1 674 366,78**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations			10 000,00		10 000,00
	Autres titres immobilisés	1 913,00		777,20	762,20	1 928,00
	Prêts et autres immobilisations financières	20,00				20,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 933,00**		**10 777,20**	**762,20**	**11 948,00**
	TOTAL	**1 553 386,90**		**271 653,21**	**130 127,96**	**1 694 912,15**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2024
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	8 597,37			8 597,37
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**8 597,37**			**8 597,37**
CORPORELLES	Terrains	19 630,61			19 630,61
	Constructions sur sol propre	246 073,16	33 901,89		279 975,05
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	53 115,68	16 083,09	13 592,50	55 606,27
	Instal technique, matériel outillage industriels	125 995,68	24 254,75	25 932,86	124 317,57
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	49 941,62	2 391,18		52 332,80
	Matériel de transport	177 841,78	67 018,92	35 251,77	209 608,93
	Matériel de bureau, mobilier	52 590,84	5 046,61		57 637,45
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**725 189,37**	**148 696,44**	**74 777,13**	**799 108,68**
	TOTAL	**733 786,74**	**148 696,44**	**74 777,13**	**807 706,05**

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

CREANCES

	31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	20,00	20,00	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	309 963,31	309 963,31	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	29,28	29,28	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 541,44	2 541,44	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	37 941,73	37 941,73	
Groupe et associés	35 058,75	35 058,75	
Débiteurs divers	80 239,07	80 239,07	
Charges constatées d'avances	2 795,29	2 795,29	
TOTAL DES CREANCES	**468 588,87**	**468 588,87**	

Prêts accordés en cours d'exercice
Remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

DETTES

	31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	381 562,43	69 181,60	120 705,25	191 675,58
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	55 334,84	55 334,84		
Personnel et comptes rattachés	94 109,44	94 109,44		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	101 088,29	101 088,29		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées	4 222,92	4 222,92		
Autres impôts, taxes et assimilés	20 133,26	20 133,26		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	2 281,64	2 281,64		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**658 732,82**	**346 351,99**	**120 705,25**	**191 675,58**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000,00
Emprunts remboursés en cours d'exercice	88 497,12
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	17 621,00		599,00	17 022,00
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**17 621,00**		**599,00**	**17 022,00**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	8 548,95		1 966,55	6 582,40
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**8 548,95**		**1 966,55**	**6 582,40**
	TOTAL GENERAL	**26 169,95**		**2 565,55**	**23 604,40**

Dont dotations et reprises
- d'exploitation : 2 565,55
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Produits à recevoir

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		**132 086**
Autres créances clients		**11 335**
PRODUITS NON ENCORE FACTURES	11 335	
Autres créances		**120 752**
Personnel - Charges à Payer	29	
ORGANISMES SOCIAUX - IJSS A RE	2 541	
FONDS EUROPEENS	37 942	
PRODUITS A RECEVOIR	80 239	

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		**80 504**
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré		**446**
INTERETS SUR EMPRUNTS	446	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**7 861**
FOURNISSEURS FNP	7 861	
Dettes fiscales et sociales		**70 855**
DETTES PROV CONGES PAYES INSERET	44 078	
PERSONNEL INTERESSEMENT A PAYER	405	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PA	20 505	
UNIFORMATION	5 866	
Autres dettes		**1 342**
CHARGES A PAYER DIVERSES	1 342	

Charges à répartir

	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2024
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**2 795**
		2 795	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**2 795**

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1[1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice[2]	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	319 789,68				319 789,68
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	128 067,61				128 067,61
Report à nouveau	333 854,38	96 447,83			430 302,21
ésultat de l'exercice	96 447,83	(96 447,83)		(7 176,87)	(7 176,87)
Subventions d'investissement	230 394,88			6 900,11	237 294,99
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 108 554,38**			**(276,76)**	**1 108 277,62**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1]dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 108 554,38
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 108 554,38
[2]Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (276,76)

ASSOCIATION INSERETZ
Association Loi 1er juillet 1901
Rue François Arago – ZI de la Blavetière – 44210 PORNIC

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'ai découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'estime nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues ou autorisées au cours de l'exercice écoulé :

Convention n° 1 : Convention de mise à disposition de personnel avec la société MULTI – RETZ

- Objet de la convention : mise à disposition des salariés de l'Association INSERETZ auprès de la société MUTLI-RETZ ;
- Date de la convention : 1er mars 2024 ;
- Durée à terme précis : 31 décembre 2024 ;
- Modalités financières : mise à disposition du personnel sans but lucratif, avec refacturation à l'euro près dans les conditions de rémunérations habituelles de chaque salarié mis à disposition.
- Mandataire concernée : Madame BILDER-CISI, Présidente de la société MULTI -RETZ.

Convention n° 2 : Convention de mise à disposition de matériel avec la société MULTI – RETZ

- Objet de la convention : mise à disposition partielle de matériel sans transfert de propriété de l'Association INSERETZ auprès de la société MUTLI-RETZ ;
- Biens concernés : Broyeur BUGNOT BVN 45 immatriculé FQ-759-HZ et camion benne MITSUBISHI Canter immatriculé EJ-116-VH
- Date de la convention : 1er mars 2024 ;
- Durée à terme précis : 31 décembre 2024 ;
- Modalités : mise à disposition partielle en fonction des besoins
- Mandataire concernée : Madame BILDER-CISI, Présidente de la société MULTI -RETZ.

Convention n° 3 : Prêt à usage d'un bien immobilier avec la société MULTI – RETZ

- Objet de la convention : mise à disposition d'un local à usage professionnel de stockage d'une surface de 20 mètres carrés, situé au 1 rue François ARAGON – 44210 Pornic par l'Association INSERETZ auprès de la société MUTLI-RETZ ;
- Date de début de la convention : 1er mars 2024 ;
- Durée indéterminée ;
- Modalités financières : mise à disposition à titre gratuit sans loyer ni indemnité
- Mandataire concernée : Madame BILDER-CISI, Présidente de la société MULTI -RETZ.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée :

Néant

Fait à VIEILLEVIGNE
Le 12/05/2025

M. Philippe JAUNIN
Commissaire aux Comptes
Inscrit membre de la Compagnie
Régionale de Rennes